4.4.2.1.6. Ourlets à *Achyranthes aspera* var. *velutina* des dunes mobiles de sables basaltiques

Code Cahiers d'Habitats CBNM : 1.4.1.6

Correspondance TMNHR : Non codé.

Zone de référence : Dunes mobiles de l'Étang-Salé, Étang-Salé (X : 331497; Y : 7645316)

Photographie 71 : Colonisation des pelouses à *Cynodon dactylon* par l'ourlet à *Achyranthes aspera* var. *velutina*

Diagnostic structural

Cette végétation ourlière est physionomiquement homogène, souvent monospécifique constituée d'une seule strate. Cette végétation se développe sur de faibles superficies (de l'ordre de 2 m^2).

Diagnostic écologique

Ourlets littoraux semi-héliophiles, hygroclines des dunes mobiles de sables basaltiques de la côte « sous le vent » à *Achyranthes aspera* var. *velutina*

Synécologie :

Cette végétation ourlière colonise les plages de galets de la côte est que les dunes de sables basaltiques localisées sur la côte ouest où elle semble trouver son optimum écologique. Cette végétation a été également retrouvée sur certaines vires rocheuses des falaises basaltiques de Sainte-Suzanne. De manière générale, cette végétation s'installe sur des substrats peu développés (éléments nutritifs faibles) et plus ou moins stables. En effet, les dunes de sables basaltiques et les plages de galets sont perpétuellement et respectivement remaniées par le régime éolien et la mer.

Syndynamique :

Au sein du système de dunes mobiles de sables basaltiques, cette végétation tend à coloniser les pelouses mésohalines à *Cynodon dactylon* avec lesquelles elles forment régulièrement une mosaïque. Sur ce système, la dynamique de cet ourlet à *Achyranthes aspera* var. *velutina* se traduit par l'implantation de fourrés secondaires exotiques tels que les fourrés à *Vitex trifolia,* ou encore les fourrés à *Lantana camara.*

D'un point de vue dynamique spatiale, ces ourlets sont en mosaïque avec les pelouses oligohalines à *Cynodon dactylon* ainsi que les végétations rudérales à *Chloris barbata* ou encore forêts et fourrés à *Casuarina equisetifolia*.

Synchorologie :

L'aire de distribution de l'espèce caractéristique du groupement *Achyranthes aspera* var. *velutina*, s'étend à l'échelle de l'Océan Indien. Aux Mascareignes, l'espèce est présente seulement à La Réunion où elle se limite à l'étage littoral.

Sur l'île de La Réunion, l'ourlet à *Achyranthes aspera* var. *velutina* se confine sur la côte ouest au sein des dunes de sables basaltiques de l'Étang-Salé ainsi que sur la côte est sur les plages de galets.

La présence de cette espèce dans d'autres régions du monde, laisse penser que ce groupement y est également présent. Des investigations complémentaires permettraient de justifier son existence.

Diagnostic flore

Ce groupement toujours dominé par *Achyranthes aspera* var. *velutina*, est paucispécifique. Le cortège est très appauvri, les relevés comprennent en moyenne 3,8 espèces.

Espèce caractéristique du groupement : *Achyranthes aspera* var. *velutina*

Espèce caractéristique de variations : Aucune variation du groupement n'a été observée.

Flore compagne : *Cynodon dactylon, Chloris barbata, Asystasia sp.1, Casuarina equisetifolia.*

Variation du groupement

Aucune variation du groupement n'a été observée.

Valeur patrimoniale et menaces

Cet habitat est caractérisé par *Achyranthes aspera* var. *velutina*, espèce assez rare à l'échelle du département réunionnais. Elle est de plus strictement liée à l'étage littoral ou elle y trouve les conditions écologiques optimales de développement.

Du fait de la forte dominance d'*Achyranthes aspera* var. *velutina* au sein de cet habitat, le cortège floristique est très appauvri et ne comprend pas d'espèces à fort enjeu de conservation.

La menace principale qui règne sur cet habitat est l'implantation des espèces exotiques. *Casuarina equisetifolia*, *Lantana camara* et *Vitex trifolia* sont susceptibles de réduire l'expression de ces végétations.

Cet habitat présente un intérêt patrimonial moyen.

Discussion syntaxonomique

A ce jour, aucun rattachement phytosociologique ne semble avoir été décrit sur ce groupement. Néanmoins, au regard de sa réalité numérique et de « terrain », ce groupement peut être rattaché comme suivant :

Association : ***Achyranthetum asperae* var. *velutinae*** ass. nov.